

Vider sa maison sans stress : le plan d'action complet pour réussir sa vente

Les démarches administratives indispensables

- Déclarer votre vide-maison en mairie au moins 15 jours avant la date prévue (formulaire Cerfa n°13939*01).
- Vérifier les arrêtés municipaux spécifiques à votre commune dans la Sarthe (72) concernant l'occupation du domaine public.
- S'assurer de ne pas dépasser la limite de deux ventes par an pour les particuliers.
- Préparer une pièce d'identité valide pour le dossier de déclaration.

Préparation et tri des objets

- Catégoriser vos objets par univers : cuisine, décoration, vêtements, outils, livres.
- Nettoyer chaque article pour maximiser sa valeur perçue.
- Tester le bon fonctionnement des appareils électriques et noter les éventuels défauts.
- Éliminer les objets trop abîmés ou invendables pour ne pas encombrer l'espace.

Étiquetage et mise en valeur

- Utiliser des étiquettes autocollantes ou des cartons pour afficher les prix de manière lisible.
- Regrouper les petits objets dans des bacs ou sur des tables pour faciliter la circulation.
- Créer des zones thématiques pour attirer l'œil des visiteurs.
- Prévoir des panneaux de signalisation visibles depuis la rue pour guider les acheteurs.

Le jour J : conseils pour réussir

- Prévoir une caisse avec suffisamment de monnaie (pièces et petits billets) pour rendre la monnaie.
- Installer une zone d'accueil chaleureuse et rester disponible pour répondre aux questions.
- Préparer des sacs ou du papier journal pour emballer les objets fragiles vendus.
- Anticiper le devenir des invendus : prévoir une association locale ou une déchetterie pour le nettoyage final.